Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-247800584-20240307-dB2024011-CC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/03/2024

VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

C215001-Développement Economique, Ville intelligente et Durable-Animation territoriale

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°dB.2024.011

Séance du 7 mars 2024

Marché public relatif à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme territorial d'incubation d'entreprises innovantes pour Versailles Grand Parc

Date de la convocation : 29 février 2024
Date d'affichage : 7 mars 2024
Nombre de membres du Bureau : 17
Nombre de membres présents : 11

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Richard RIVAUD, M. Jacques ALEXIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Marc TOURELLE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Richard DELEPIERRE, M. François DE MAZIERES, Mme Vanessa AUROY, M. Patrice BERQUET, M. Stéphane GRASSET, M. Olivier DELAPORTE.

Absents excusés:

Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Olivier LEBRUN, M. Luc WATTELLE, M. Pascal THEVENOT, Mme Sonia BRAU, Mme Marie-Hélène AUBERT.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles R2124-2 1°, R2113-4 à R2113-6 ;

Vu la délibération n°D.2022.02.04 du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 011, nature 611 « Contrats de prestations de services », fonction 60 « Développement économique : service commun » ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en date du 07 mars 2024.

Contexte

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc souhaite compléter son offre d'accompagnement des acteurs économiques pour améliorer son attractivité, capter et maintenir, sur son territoire, de nouvelles activités à potentiel, favoriser l'émergence et le développement de projets à impact environnemental ou sociétal. Le marché envisagé consiste à confier à son titulaire une mission :

- de recherche et d'identification de projets innovants à potentiel de développement,
- et d'élaboration et de mise en œuvre d'un programme d'incubation dédié aux entreprises innovantes sur le territoire de l'Agglomération.

Les prestations porteront au maximum sur l'identification et le suivi de 3 promotions annuelles de 5 projets incubés minimum à 10 projets maximum chacune.

Ce marché de services est composé d'un lot unique, décomposé en 4 tranches : 1 tranche ferme (TF) et 3 tranches optionnelles (TO) :

Tranche	Durée	Objet
TF	3 mois maximum	Détection et sélection de 5 projets innovants à accompagner pour la promotion 1.
TO1	12 mois à compter de la date de démarrage indiquée dans son ordre de service (OS) d'affermissement	Poursuite et finalisation du sourcing et de la sélection pour la promotion 1 (dans la limite de 5 projets supplémentaires incubés maximum) ; élaboration, présentation et mise en œuvre du programme d'incubation pour la promotion 1 ; lancement du sourcing pour la promotion 2 et sélection de ses 5 premiers projets.
TO2	12 mois à compter de la date de démarrage indiquée dans son OS d'affermissement. La TO2 démarrera parallèlement à la fin d'exécution de la TO1.	Poursuite et finalisation du sourcing et de la sélection pour la promotion 2 (dans la limite de 5 projets supplémentaires incubés maximum) ; mise en œuvre du programme d'incubation pour la promotion 2 ; lancement du sourcing pour la promotion 3 et sélection de ses 5 premiers projets.
TO3	12 mois à compter de la date de démarrage indiquée dans son OS d'affermissement.	Poursuite et finalisation du sourcing et de la sélection pour la promotion 3 (dans la limite de 5 projets supplémentaires incubés maximum) ; mise en œuvre du programme d'incubation pour la promotion 3.

La durée globale du contrat, toutes tranches comprises, est de 3 ans à compter de sa date de notification.

Les tranches optionnelles seront affermies sous réserve que 5 projets minimum aient été sélectionnés par le comité de sélection pour la promotion concernée, du vote des crédits budgétaires nécessaires, et que l'acheteur confirme sa volonté politique de mener à bien une nouvelle tranche.

Il est attendu de l'équipe dédiée mise en place par le titulaire du marché pour l'exécution des prestations, qu'elle présente des compétences, une expertise et des expériences notamment dans les domaines suivants :

- accompagnement de porteurs de projets innovants et/ou industriels,
- mise en place de méthodologies, détermination des besoins et de la stratégie de R&D,
- management et financement de l'innovation, analyse financière,
- marketing de l'innovation,
- protection de la propriété intellectuelle et industrielle,
- compétences juridiques nécessaires pour faire des propositions en termes de domiciliation et d'hébergement aux porteurs de projets accompagnés.

En outre, le titulaire devra avoir, entre autres, la capacité de mobiliser :

- un réseau de centres de recherche, de lieux de prototypage, de lieux d'innovation ;
- une communauté d'acteurs de l'innovation et de l'économie productive au niveau régional, national voire international.

Les prestations seront rémunérées sur la base de prix unitaires, appliquées aux quantités réellement exécutées.

Le montant du marché est estimé, toutes tranches comprises, à 450 000 € HT, soit 150 000 € HT par promotion (estimation établie sur la base de 10 projets sélectionnés par promotion).

La consultation nécessaire à la passation de ce marché public a été lancée, sous forme d'appel

d'offres ouvert, le 30 novembre 2023, avec une date limite de remise des offres fixée initialement au 08 janvier 2024, puis reportée au 24 janvier 2024.

8 offres ont été reçues.

La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 07 mars 2024, a retenu l'offre de base de la société IXCAMPUS, jugée la mieux disante au vu des critères de jugement des offres définis pour cette consultation, à savoir :

- Prix des prestations (30%), apprécié au vu du montant total du devis quantitatif estimatif (DQE) ;

- Valeur technique de l'offre (60%), appréciée au vu du mémoire technique fourni par le candidat et décomposée comme suit :
  - sous-critère 1 : Pertinence de la motivation et adéquation des moyens mis en œuvre (50%),
  - sous-critère 2 : Pertinence de la méthodologie proposée (40%),
  - sous-critère 3 : Cohérence et optimisation du planning (10%) ;

- Cohérence du prix (10%), appréciée au vu du Bordereau des Prix Unitaires et du détail du DQE.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE :

1) d'approuver la passation du marché public relatif à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme territorial d'incubation d'entreprises innovantes pour Versailles Grand Parc ;
2) d'approuver la conclusion de ce marché, décomposé en 4 tranches avec la société IXCAMPUS pour une durée de 3 ans, toutes tranches confondues, à compter de sa date de notification, et pour un montant indicatif de 447 500,00 € HT soit 537 000,00 € TTC (les prestations étant rémunérées sur la base des prix unitaires contractuels et des quantités réellement exécutées) ;
3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le marché public correspondant et tout document s'y rapportant.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.
Nombre de présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
Nombre de pouvoirs : 0
Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Signé et certifié numériquement à Versailles, le 08/03/2024
Par Manuel PLUVINAGE

pour le Président et par délégation,
le Directeur général des services,
Manuel Pluvinage